Publié sur *écoconso* (https://www.ecoconso.be)

Le label "Cimetière nature" pour 10 communes wallonnes [1]

09 novembre 2015

Cimetière d'Uccle

2019 sera l'année zéro phyto, y compris dans les cimetières. Le Réseau Wallonie Nature, chargé de développer la biodiversité dans les activités humaines, compte parmi ses projets la mise en place d'un label 'Cimetière nature". Certaines communes n'ont pas attendu la dernière limite pour changer de cap. Elles se sont engagées, via la signature d'une convention, à modifier les principes de gestion de l'un ou de plusieurs de leurs cimetières, en y favorisant le développement de la nature de façon à répondre aux critères du label. La convention « cimetière nature » est un outil permettant aux communes de gérer de manière innovante leurs cimetières en utilisant le développement de la nature comme un moyen pour remplir l'obligation d'abandon de l'usage des pesticides.

Suite à un appel à projets lancé dans les communes, 60 candidatures ont été reçues et parmi celles-ci 10 communes pilotes ont été sélectionnées : Enghien, Fléron, Froidchapelle, Huy, Lasne, Namur, Nivelles, Tenneville, Tintigny et Tournai. En signant la convention « cimetière nature », une commune s'engage à insérer plus ou moins de nature dans son cimetière, selon 3 niveaux de progression. Le niveau 1 est accessible au plus grand nombre et démontre la motivation de la commune à agir en mettant en œuvre quelques actions. Les niveaux 2 et 3 demandent plus d'engagement et une mise en œuvre progressive sur le terrain, avec davantage d'actions concrètes. Au total des 10 communes, 37 cimetières ont reçu le label "Cimetière nature" pour l'un des 3 niveaux.

Il s'agit d'intégrer la nature spontanée plutôt que lutter contre elle. De même, au lieu d'arracher, planter; au lieu de désherber, enherber, pour occuper le terrain. Les communes sélectionnées mettent en place des actions telles que la végétalisation la plus importante et variée possible au vu des contraintes de l'endroit, le développement de la biodiversité via la présence de plantes indigènes, la création d'une pièce d'eau naturelle ou le placement de nichoirs, une meilleure gestion de l'eau et des déchets, l'installation d'espaces de recueillement naturels, etc.

Les communes qui entrent dans cette dynamique bénéficient d'un accompagnement par Ecowal [2] et

le Pôle de Gestion différenciée [3].

Plus d'infos : Cimetières nature [4] et une vidéo [5] qui permet de comprendre de quoi il s'agit.

Mots-clés :

pesticides [6]
biodiversité [7]

Liens
[1] https://www.ecoconso.be/fr/content/le-label-cimetiere-nature-pour-10-communes-wallonnes
[2] http://ecowal.be/infos/doc-11657
[3] http://www.gestiondifferenciee.be/
[4] http://goo.gl/WOsXRZ
[5] https://goo.gl/N7shxM
[6] https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/pesticides
[7] https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/biodiversite